

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦

**Réunion du Comité Syndical
Mercredi 23 octobre 2024**

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)
		Titulaires	Suppléants	
1147	21	12	2	7

Budget 2024 : décision modificative N°1

Le Comité syndical du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni mercredi 23 octobre 2024 à 14 h 30 à SAINT-LO, à la maison du département, salle Amiral Tourville, en présentiel, sur convocation du 16 octobre 2024.

M. Alain NAVARRET, Président du SMEL, préside la séance.

M. Hervé AGNÈS est désigné secrétaire de séance.

PRÉSENTS

Délégués du conseil départemental de la Manche - titulaires :

M. Alain NAVARRET, conseiller départemental canton Bréhal, Président du SMEL

M. Hervé AGNES, conseiller départemental canton de Quetteville-Sur-Sienne

Mme Hedwige COLLETTE, conseillère départementale canton Créances

M. Jacques COQUELIN, conseiller départemental canton Valognes

M. Daniel DENIS, conseiller départemental canton Val de Saire

M. Benoît FIDELIN, conseiller départemental canton Les Pieux

M. Thierry LETOUZÉ, conseiller départemental canton Cherbourg-en-Cotentin2

Déléguée du conseil départemental du Calvados - suppléante :

Mme Mélanie LEPOULTIER, conseillère départementale canton Bayeux

Délégués des EPCI titulaires

Mme Ghyslène LEBARBENCHON, communauté de communes de la Baie du Cotentin

M. Jean-René LECHATREUX, communauté d'agglomération du Cotentin

M. Daniel LECUREUIL, communauté de communes Granville Terre et Mer

Mme Manuela MAHIER, communauté d'agglomération le Cotentin

M. Jean-Marie POULAIN, communauté de communes Côte Ouest-Centre Manche

Elus du Conseil départemental et EPCI : suppléants

Mme Sophie JULIEN-FARCIS, communauté de communes Granville Terre et Mer

EXCUSÉS

Délégués du conseil départemental de la Manche et du Calvados, titulaires :

Mme Isabelle BOUYER-MAUPAS, conseillère départementale canton Agon-Coutainville, 1^{ère} vice-présidente

M. Cédric NOUVELOT, conseiller départemental canton de Courseulles-Sur-Mer

M. Yvan TAILLEBOIS, conseiller départemental canton Granville

Délégués des EPCI, titulaires :

M. Yves ASSELINE, communauté d'agglomération le Cotentin

M. Alain BACHELIER, communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie

M. Jacky BIDOT, communauté de communes Coutances Mer et Bocage

Mme Claude BOSQUET, communauté de communes Coutances Mer et Bocage

M. David LEGOUET, communauté d'agglomération du Cotentin, 2^{ème} Vice-Président

M. Didier LEGUELINEL, communauté de communes Granville Terre et Mer

Budget 2024 : décision modificative n°1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport de séance du 23 octobre 2024 de cette décision modificative, ayant principalement pour objet d'ajuster les prévisions d'amortissement (opérations d'ordre) :

Après en avoir délibéré,

Le Comité syndical, sans voix contre, ni abstention, à l'unanimité des membres présents, vote la décision modificative n°1 du budget 2024 qui s'établit comme suit :

- dotation supplémentaire pour intégrer la quote-part de l'amortissement prorata-temporis (dépense de fonctionnement / recette d'investissement : + 8 750€) ;
- régulariser de l'amortissement des subventions afin d'être en conformité avec la réglementation (recette de fonctionnement / dépense d'investissement : + 7 500€) ;
- afin d'assurer l'équilibre, inscription d'une dépense en section d'investissement « autres immobilisation » (1 250€) et en section de fonctionnement, la dépense relative à de la prestation de service est ajustée à la baisse (- 1 250€).

	DM n°1			
	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Régularisation des amortissements	8 750,00	7 500,00	7 500,00	8 750,00
Régularisation prorata temporis				
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections				
6811 Dotation aux amortissements	8 750,00			
Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections				
28181 Amortissement installations générales				255,00
281828 Amortissement autres matériel de transport				3 500,00
28185 Amortissement matériel téléphonie				600,00
28188 Amortissement autres				4 395,00
Régularisation amortissement subventions				
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections				
777 Quote-part des subv. d'invest transférées au compte de résultat		7 500,00		
Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections				
13913 Amortissement subvention d'investissement			7 500,00	
Equilibre DM	-1 250,00	0,00	1 250,00	-
Chapitre 011 - Charges à caractère général				
611 Prestations de services	-1 250,00			
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles				
2188 Autres immo. corporelles			1 250,00	
TOTAL	7 500,00	7 500,00	8 750,00	8 750,00

	Total voté avant DM		DM n°1		Total voté après DM	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	349 453,19	349 453,19	8 750,00	8 750,00	358 203,19	358 203,19
FONCTIONNEMENT	1 786 323,54	1 786 323,54	7 500,00	7 500,00	1 793 823,54	1 793 823,54

Pour extrait conforme,
Le président du SMEL,
Alain NAVARRET



En cas de contestation de cette délibération, vous pouvez engager un recours gracieux auprès du président du Syndicat Mixte Synergie Mer Et Littoral ou formuler un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen – 3 rue Arthur Le Duc 14000 CAEN – dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'Accès au Recours Pénétrovia "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Date de télétransmission : 30/10/2024
Date de réception préfecture : 30/10/2024